



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention sur la lutte contre la Désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(6)/CST/2  
4 juillet 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Comité de la science et de la technologie  
Sixième session  
La Havane, 26-28 août 2003  
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

### **PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

#### **Synthèse des rapports soumis par les pays parties sur des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités de recherche touchant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols: une approche intégrée**

Note du secrétariat\*

#### **RÉSUMÉ**

Le présent document traite des différentes questions se rapportant à la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols dans le but de mettre en lumière la nécessité de trouver de nouveaux moyens d'appliquer une approche intégrée dans ce domaine. Il analyse l'état de la désertification et l'importance des travaux de recherche. Étant donné la très grande vulnérabilité des terres arides et les effets des interventions humaines sur l'équilibre des écosystèmes, l'amélioration de la gestion des terres et de l'eau constitue un objectif essentiel. La surveillance et l'évaluation de la dégradation des sols nécessitent la mise en œuvre de nombreuses activités interdisciplinaires, prenant en compte à la fois les paramètres biophysiques et les facteurs socioéconomiques. Il en va de même des travaux relatifs aux repères et indicateurs, aux systèmes d'alerte précoce et aux mesures de remise en état des terres dégradées.

L'accent est mis sur le rôle des programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, l'importance des réseaux de programmes thématiques et la nécessité de promouvoir les synergies avec les autres conventions relatives à l'environnement.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement afin de pouvoir prendre en compte autant de rapports que possible.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. GÉNÉRALITÉS .....	1 – 3	3
II. DÉGRADATION DES SOLS.....	4 – 74	3
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	75 – 80	16

## I. GÉNÉRALITÉS

1. Dans sa décision 16/COP.5, la Conférence des Parties a décidé que la question prioritaire que le Comité de la science et de la technologie étudierait de manière approfondie lors de sa sixième session était la suivante: «Dégradation, vulnérabilité et remise en état des sols: une approche intégrée».
2. Dans cette même décision, la Conférence a invité les Parties à présenter par écrit des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités novatrices relatives au thème susmentionné. Ces études de cas, de 10 pages au maximum, devaient être transmises au secrétariat de la Convention au plus tard quatre mois avant la prochaine session de la Conférence des Parties.
3. Le secrétariat a reçu des réponses de quatre États parties, à savoir le Bélarus, le Brésil, Oman et Qatar. Compte tenu des directives relatives à la longueur des documents publiés par le secrétariat, leurs communications ne sont pas reproduites dans la présente note. On en trouvera toutefois la version intégrale, telle qu'elle a été soumise au secrétariat, sur le site Web de la Convention, à l'adresse suivante: <http://www.unccd.int/cop/cop6/CSTsubmissions.php>. Le secrétariat a élaboré le présent document d'information sur la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols en vue de faciliter les débats du Comité à sa sixième session.

## II. DÉGRADATION DES SOLS

### A. Définitions à utiliser

4. Tous les termes relatifs à la désertification employés dans le présent document correspondent aux définitions données dans la section I de la Convention.

### B. État de la dégradation des sols

5. Les terres arides occupent près de la moitié de la surface terrestre et sont habitées par un milliard de personnes environ. Toutes les questions intersectorielles liées à la dégradation des sols (biodiversité, ressources naturelles, sécurité alimentaire, santé, développement durable, lutte contre la pauvreté) doivent faire l'objet d'une attention particulière dans ce contexte. L'accroissement de la population sur les terres arides, notamment pendant les longues périodes humides, cause de graves difficultés à un très grand nombre de personnes pendant les périodes sèches, étant donné notamment les perturbations des systèmes de production causées par les pénuries d'eau.
6. De vastes étendues de terres agricoles et de pâturages ont été dégradées par l'érosion éolienne et hydrique. L'utilisation inefficace et la mauvaise gestion des eaux d'irrigation ont entraîné l'engorgement et la salinisation des sols. L'équilibre nutritif et la fertilité des sols sont réduits du fait de l'épuisement des nutriments. La mauvaise gestion agricole est à l'origine d'une pollution chimique. Tous ces facteurs ont des conséquences négatives pour l'équilibre des sols et des eaux et réduisent la résistance des sols, aggravant ainsi leur dégradation.
7. La désertification représente une menace considérable pour l'environnement, la faune et la flore, les écosystèmes et les moyens de subsistance des populations. La sécheresse, l'érosion

éolienne et hydrique, l'insuffisance de la gestion des sols, le surpâturage, la mauvaise gestion des terres de parcours, la déforestation et l'exploitation forestière, l'écobuage, les monocultures, l'engorgement des sols et la salinisation ne sont que quelques exemples illustrant le phénomène croissant de dégradation des sols. La désertification se caractérise par une multitude de causes naturelles, biophysiques (y compris chimiques) et socioéconomiques et d'effets sur les écosystèmes et les êtres humains.

8. Il est essentiel de préserver la diversité des organismes vivants et des écosystèmes et la richesse du patrimoine culturel pour les générations futures. C'est pourquoi la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse au moyen de politiques de développement durable représentent un enjeu majeur à l'échelon mondial.

9. Le nombre très élevé d'États parties à la Convention révèle la nature universelle du problème de la dégradation des sols et la nécessité de mettre sur pied une action concertée et des partenariats au niveau mondial pour y faire face. Nombre de pays parties touchés ont élaboré des programmes d'action nationaux. Ceux-ci ont pour but de parvenir à une amélioration durable du bien-être des populations.

10. La dégradation des sols ne devrait pas être considérée comme un processus figé aux limites bien définies. Bien au contraire, il s'agit d'un processus très dynamique, en constante évolution, dans le cadre duquel interagissent différents acteurs et facteurs. Celui-ci peut conduire temporairement à une situation relativement stable dans certaines zones arides, tandis qu'ailleurs la situation peut continuer de s'aggraver ou au contraire s'améliorer selon les méthodes appliquées en matière de gestion des terres.

11. La suppression du couvert végétal, parfois sous prétexte de réduire la concurrence pour l'eau et les nutriments, et/ou d'autres pratiques désastreuses comme la déforestation et le surpâturage aggravent considérablement l'érosion par le vent et par l'eau. La couche arable est enlevée. Les tempêtes de poussière et de sable dévastent les terres et les infrastructures agricoles.

12. Dans toutes les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, les réserves d'eaux souterraines diminuent et de nombreux sols deviennent salins en raison de la dégradation causée par la sécheresse et une mauvaise gestion.

13. De façon générale, à l'échelon mondial, divers facteurs rendent les terres arides plus vulnérables. L'un de ces facteurs est le fort accroissement de la population, qui conduit à l'insécurité alimentaire, voire la famine. En conséquence, beaucoup de personnes migrent des zones rurales vers les zones urbaines, dans lesquelles apparaissent de graves problèmes socioéconomiques.

14. Face à la croissance démographique, il devient indispensable de prendre des mesures pour promouvoir un changement radical dans l'utilisation des terres, en vue d'accroître la production alimentaire, de favoriser la sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté.

15. Compte tenu de la situation en matière de dégradation des sols, l'Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) et l'Évaluation du Millénaire portant sur l'écosystème (EM) reposent sur une approche intégrée axée sur la collecte et le traitement des données, le

partage de l'information et la mise en réseau au niveau mondial. Ces deux évaluations devraient contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les terres arides.

16. Il faudrait identifier toutes les formes de dégradation des sols afin de mieux comprendre les causes de ce phénomène et de mettre au point des outils aux fins de la prise de décisions.

### C. Recherche sur la désertification

17. De très nombreuses études scientifiques sur la désertification ont été réalisées ou sont encore en cours. Celles-ci ont porté sur des sujets extrêmement divers, de nature sectorielle. Les connaissances scientifiques sur tous les aspects de la dégradation des sols sont assurément très riches. Toutefois, il semble très difficile d'avoir accès à ces données précieuses, la plupart des pays ne disposant pas d'une compilation complète des résultats des projets et programmes relatifs à la désertification mis en œuvre au niveau national.

18. Il apparaît donc indispensable de procéder à un examen des activités de recherche sur la dégradation et la remise en état des sols et de classer celles-ci par ordre de priorité. Ceci constitue une des tâches principales du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. À partir des résultats de cet examen, le Groupe d'experts pourra définir les nouveaux besoins et fixer des priorités en matière de recherche, en particulier dans l'optique d'une approche intégrée de la dégradation des sols.

### D. Sécheresse

19. Les terres arides se caractérisent par des précipitations faibles et variables, fluctuant beaucoup d'une année à l'autre et plus encore d'une décennie à l'autre. Les épisodes de sécheresse, comme ceux provoqués par El Niño, ont eu des conséquences particulièrement graves ces 10 dernières années. Ils ont causé d'importants dommages économiques et de terribles souffrances humaines. Un grand nombre de personnes et d'animaux, victimes de malnutrition et de maladie, n'ont pas survécu à ces catastrophes. Dans bien des cas, la population rurale, qui ne dispose que de puits peu profonds, a été contrainte de migrer vers les villes. La sécheresse, qui entraîne une très forte dégradation des sols, a également provoqué des tempêtes de sable et des trombes de poussière. L'élevage du bétail constitue un moyen de subsistance essentiel pour les populations rurales. Bien souvent, cette activité a dû être abandonnée en raison de sécheresses extrêmes. Les pénuries d'eau chroniques compromettent le développement durable des zones rurales.

### E. Écosystèmes et vulnérabilité

20. Un écosystème (biotope) se caractérise par un ensemble d'interconnexions entre ses différents constituants, à savoir l'atmosphère, la lithosphère et ses couches supérieures (pédosphère), l'hydrosphère et la biomasse (flore et faune). Chaque écosystème dépend également de paramètres qualitatifs, liés au climat (humidité ou sécheresse, par exemple) et à l'influence des activités humaines sur sa stabilité. Il est possible de distinguer un certain nombre de types d'écosystèmes arides, résultant des effets de différents facteurs. Les facteurs spatiaux et temporels créent une hétérogénéité dans les écosystèmes arides, qui oscillent constamment autour d'une situation naturelle moyenne, plutôt stable.

21. Un paysage est le résultat des interactions entre un écosystème et des activités humaines.

22. Dans la classification établie par l'ONU, les terres arides sont définies comme des «zones critiques» en raison de leur vulnérabilité spatiale et temporelle (dégradabilité écologique et dégradation par les activités humaines).

23. Étant donné la grande vulnérabilité (fragilité) des terres arides, les interventions humaines ont eu un certain nombre d'effets négatifs au cours de ces dernières décennies, parmi lesquels:

- Perte de matière organique (sols fertiles) dans la pédosphère;
- Érosion par le vent et par l'eau;
- Mobilité du sable et de la poussière;
- Dégradation quantitative et qualitative de la flore et de la faune;
- Diminution de la biodiversité;
- Introduction d'espèces exogènes (flore et faune);
- Domestication d'espèces allochtones.

24. Les écosystèmes des terres arides se sont adaptés aux conditions climatiques extrêmes pendant des milliers d'années. C'est pourquoi leur biote (les organismes vivants) est très résistant à la sécheresse. Cette capacité caractéristique d'acclimatation (par adaptation aux variations climatiques) et de régénération contribue à leur stabilité, tant que les interventions humaines ne détruisent aucun composant de base (comme des sols). En l'absence d'interventions négatives, un équilibre approprié entre les écosystèmes et les facteurs externes s'établit toujours pour une certaine période.

25. Différents types de résilience peuvent être distingués, en fonction de différents paramètres (texture des sols, teneur organique des sols, capacité de rétention de l'eau dans les sols, pH, etc.).

26. Il serait utile d'approfondir les travaux de recherche à long terme concernant la définition des repères afin de mieux comprendre la vulnérabilité ou la stabilité des écosystèmes des terres arides. Dans la mesure où le facteur temporel joue un rôle important, ces écosystèmes évoluent très lentement.

#### F. Gestion des terres et de l'eau

27. Les terres et l'eau sont fondamentalement liées. Une approche intégrée est nécessaire lorsqu'on s'efforce de résoudre les problèmes les concernant.

28. L'agriculture et le pastoralisme sur les terres arides pâtissent de précipitations faibles et variables, généralement insuffisantes pour satisfaire les besoins locaux en matière de production fourragère et vivrière. Les conditions arides ou semi-arides limitent la productivité rurale et entraînent une dégradation des sols. De nombreux pays touchés par la sécheresse doivent faire face à une pénurie d'eau constante. Certaines zones enregistrant des précipitations annuelles

relativement élevées peuvent également être touchées par une répartition inégale des précipitations sur l'année, entraînant un stress hydrique à certaines périodes.

29. Des conditions pédologiques défavorables empêchent l'infiltration des eaux de pluie, ce qui se traduit par un ruissellement important et des taux d'évaporation élevés, d'où de longues périodes de sécheresse pendant la saison de croissance des végétaux. La collecte de l'eau et l'amélioration de l'approvisionnement en eau demeurent donc des objectifs prioritaires pour ces pays. Toutefois, la multiplication des puits et des forages peut également entraîner une surexploitation des ressources en eau et entraver la réalimentation des nappes phréatiques.

30. Les eaux de ruissellement s'écoulent souvent dans des marécages (réservoirs), d'où elles s'évaporent rapidement, ce qui entraîne une salinisation. L'inefficacité et la mauvaise gestion sont à l'origine de nombreux problèmes, parmi lesquels la baisse des nappes phréatiques, la salinisation des sols et l'intrusion d'eau salée ou la saturation des terres en eau. Ceci entraîne une baisse de la fertilité et de la productivité, ce qui se traduit inévitablement par une dégradation des sols. C'est pourquoi il faudrait utiliser au mieux les eaux de pluie en les stockant dans le sol, de préférence essentiellement dans la rhizosphère, en évitant les ruissellements ou en ayant recours à une irrigation de complément.

31. La production alimentaire demeurant insuffisante dans de nombreuses régions, la surexploitation des rares ressources en eau semble inévitable. Pour une régénération efficace des ressources en eau dégradées, il faudrait cependant veiller à ce que les terres et les eaux de pluie soient gérées de façon appropriée et appliquer une approche pluridisciplinaire. La collecte de l'eau constitue sans aucun doute le meilleur moyen d'améliorer l'agriculture et les activités de reboisement. Elle permet d'accroître sensiblement la quantité d'eau disponible, de limiter les pertes par ruissellement et par évaporation et d'atténuer les conséquences globales de la sécheresse.

32. Récemment, la construction de barrages a été vivement remise en question dans plusieurs pays. En revanche, un certain nombre de techniques relativement modernes, comme l'irrigation au goutte-à-goutte et le conditionnement des sols au moyen de substances ayant pour propriété de retenir l'eau et les engrais ou encore la pratique du paillage, sont de plus en plus souvent considérées comme des moyens efficaces d'économiser l'eau. Chacun sait que les méthodes et techniques utilisées pour améliorer la rétention de l'eau dans les sols doivent être adaptées aux différents types de sols et à la quantité annuelle moyenne de précipitations. Il conviendrait d'envisager d'incorporer dans toutes les annexes de la Convention un test comparatif faisant appel aux méthodes locales ayant fait leurs preuves et aux techniques modernes les mieux adaptées afin de pouvoir tirer des conclusions concernant la possibilité d'appliquer universellement les meilleures pratiques, qui devraient bien sûr être rentables.

33. Il faudrait donner la priorité aux méthodes de collecte de l'eau permettant d'éviter une surexploitation des eaux souterraines et inviter tous les pays touchés à adapter leurs politiques relatives à l'approvisionnement en eau de façon à parvenir à une utilisation optimale de l'eau au niveau national.

### G. Tempêtes de sable et de poussière

34. Les tempêtes de sable et de poussière sont à la fois un des symptômes et une des causes de la dégradation des sols. Elles peuvent parfois être considérées comme une forme d'alerte précoce annonçant dégradation des sols et désertification par la destruction des récoltes et des habitats. Elles détériorent les écosystèmes de toutes sortes et causent des problèmes de santé, notamment respiratoires et ophtalmiques. Elles perturbent les transports terrestres et aériens. Elles entraînent également de fortes pertes de revenus pour les populations touchées.

35. L'évolution récente du climat a été étudiée dans le but d'en apprendre davantage sur les facteurs déterminants des tempêtes, les mécanismes les régissant, leur nature et leur ampleur. Les enseignements tirés de la prévision, du contrôle, de l'atténuation et de la prévention des tempêtes suscitent un intérêt croissant. Le transport de sable et de poussière sur de longues distances d'un pays ou d'une région à l'autre a rendu nécessaire l'instauration d'une coopération internationale, mais ceci suppose d'intervenir dans des domaines très divers (naturel, biologique, social, économique, éducatif et politique). Il faudrait donc mettre au point des pratiques viables en matière d'utilisation des terres et en assurer le suivi, en tenant compte de toutes les expériences acquises afin d'éviter les erreurs de gestion du passé.

36. Certains pays ont mis sur pied différentes méthodes pour stabiliser les sables mobiles et les dunes de sable et pour régénérer le couvert végétal: barrières de paille en damiers, protection du sol par des huiles, paillage au moyen de produits synthétiques biodégradables, amendement des sols au moyen de produits hydroabsorbants en vue de préserver les rares ressources en eau et d'améliorer la croissance des plantes, irrigation au goutte-à-goutte, ensemencement par projection hydraulique, etc.

37. La solution à ce problème mondial pourrait résider dans la mise en œuvre d'approches participatives et intégrées. Les experts devraient fournir aux décideurs tous les éléments nécessaires pour apporter une réponse durable à ces menaces. Il apparaît nécessaire de développer la recherche dans les domaines de la prévision, la prédiction, la surveillance et l'évaluation des tempêtes de sable et de poussière.

### H. Surveillance et évaluation de la dégradation des sols

38. On connaît encore mal la nature, la gravité, l'étendue, les causes profondes et les conséquences de la dégradation des sols dans les terres arides. Des mesures correctives devraient être prises. Toute action visant à promouvoir l'utilisation durable des sols devrait s'appuyer sur la surveillance et l'évaluation de la dégradation des sols, des conséquences de la sécheresse et des pratiques en matière d'utilisation des sols.

39. La LADA et l'EM mettent toutes deux l'accent sur la dégradation des sols. La première a été entreprise par le secrétariat de la Convention. Elle est soutenue par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et par différents partenaires, comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Mécanisme mondial. La FAO accueille son secrétariat. Il s'agit d'un projet visant à mettre au point et à tester une méthode efficace d'évaluation de la dégradation des sols, qui tient compte des paramètres biophysiques et des facteurs socioéconomiques. Les données écologiques, techniques, sociales et économiques ainsi obtenues



concernant l'évaluation de la dégradation des sols devraient faciliter la prise de décisions relatives à la planification et à la gestion intégrées des terres arides.

40. Les activités de surveillance et d'évaluation exigent une très grande interdisciplinarité: il faut non seulement examiner les paramètres biophysiques, comme les facteurs climatiques, les conditions pédologiques, les réserves de ressources en eau et le couvert végétal, mais aussi prendre en compte une série de facteurs socioéconomiques, notamment pour évaluer les incidences des mesures prises. Les données météorologiques, hydrologiques, terrestres et océanographiques ainsi que les variables socioéconomiques indissociables doivent également être prises en considération et combinées les unes avec les autres. À l'heure actuelle, il est largement admis qu'il est nécessaire d'intégrer la notion de participation pour mettre au point une méthode d'évaluation plus fiable, associant non seulement les paramètres biophysiques et les facteurs socioéconomiques mais aussi le savoir traditionnel et les connaissances scientifiques modernes. Une telle approche devrait déboucher sur la mise en œuvre de nombreuses stratégies de lutte contre la désertification bénéfiques à tous points de vue.

41. Les systèmes de prévision des périodes de sécheresse et d'alerte précoce devraient reposer avant tout sur des travaux de recherche scientifique mais de nombreux pays touchés continuent de faire face à de graves difficultés empêchant la mise en place d'un réseau d'observation mondial. En outre, la coopération scientifique et technique de la Convention avec les autres organisations internationales, comme l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le PNUE, est une condition *sine qua non* d'une surveillance et d'une évaluation efficaces de la dégradation des sols.

### I. Repères et indicateurs

42. En 1998, le Comité de la science et de la technologie a créé un groupe spécial des repères et des indicateurs. Celui-ci a mis au point un élément de méthode et décrit le système d'information et de rétroaction. La Conférence des Parties a encouragé les pays parties à tester et appliquer les repères et indicateurs, en tenant compte des suggestions et des recommandations du Groupe spécial.

43. Il est indispensable de disposer d'indicateurs scientifiques précis et fiables aux fins de la surveillance des processus écologiques et de l'état de dégradation des sols, en particulier à une petite échelle, afin de faciliter l'analyse des incidences sur l'utilisation des terres. Les indicateurs reflètent l'état de la diminution du couvert végétal, des pertes de production fourragère, du recul de la couverture des dunes de sable, de l'érosion des couches arables, de la baisse du rendement des cultures, de l'accumulation de sel, de la profondeur des nappes souterraines d'eau douce et de certaines autres caractéristiques de la désertification.

44. Certaines activités de surveillance de la désertification et du changement d'affectation des terres ont porté spécifiquement sur des communautés données dans certains pays. Les données obtenues ont été utilisées pour rationaliser l'utilisation des terres et les activités de restauration du couvert végétal/reboisement. Toutefois, la surveillance et l'évaluation à très petite échelle sont encore limitées dans leur application, qui nécessiterait un renforcement de la collaboration institutionnelle et de la mise en valeur des ressources humaines.

45. Bien que la dégradation du couvert végétal, l'érosion éolienne et hydrique, la salinisation et l'engorgement des sols aient déjà fait l'objet de nombreux travaux, beaucoup reste à faire, notamment en ce qui concerne les indicateurs d'impact. Les questions de l'accessibilité et de la précision des données restent à étudier aux niveaux national, sous-régional et régional.

#### J. Systèmes d'alerte précoce

46. Le paragraphe 3 de l'article 10 de la Convention met en avant la nécessité d'inclure dans les programmes d'action nationaux un certain nombre de mesures visant à prévenir et atténuer les effets de la sécheresse. Conformément à la demande formulée par la Conférence des Parties à sa deuxième session, le secrétariat a produit un rapport de synthèse sur les systèmes d'alerte précoce au sens large. Cette question a constitué le thème principal des débats du Comité de la science et de la technologie lors de la troisième session de la Conférence des Parties. Lors de cette session, la Conférence des Parties a créé le groupe spécial d'experts des systèmes d'alerte précoce (décision 14/COP.3). Celui-ci a présenté son rapport au Comité lors de la quatrième session de la Conférence des Parties (ICCD/COP(4)/CST/4) et cette dernière a approuvé les propositions et recommandations qui y figuraient. Par sa décision 14/COP.4, elle a renouvelé le mandat du groupe spécial d'experts afin que celui-ci poursuive l'examen d'un certain nombre de questions.

47. Le Groupe spécial a présenté son rapport suivant au Comité de la science et de la technologie lors de la cinquième session de la Conférence des Parties, qui a approuvé ses propositions et recommandations. Par sa décision 14/COP.5, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de rechercher les ressources nécessaires pour faire publier et distribuer le rapport ainsi que les documents d'information soumis au Groupe spécial et a invité les Parties à mener à bien des études pilotes sur les systèmes d'alerte précoce en se servant des recommandations du Groupe spécial et à faire rapport sur l'état d'avancement de leurs travaux au Comité de la science et de la technologie à la session appropriée.

48. Le secrétariat a publié le présent rapport en mars 2003 et présentera celui-ci au Comité lors de la sixième session de la Conférence des Parties. Ce document contient les rapports des réunions d'experts tenues à Königswinter (Bonn, Allemagne) en 2000 et à Fuji Yoshida (province de Yamanashi, Japon) en 2001, ainsi qu'une synthèse des nombreuses communications soumises par les pays parties et diverses institutions.

#### K. Déboisement, reboisement et remise en état

49. Le déboisement des zones semi-arides et subhumides sèches, notamment par le feu, conduit à une stérilisation des sols du fait de la réduction des activités microbiologiques et de la destruction des matières organiques. Les sols deviennent beaucoup plus vulnérables, ce qui se traduit par une pédogenèse réduite, une moindre infiltration de l'eau, un ruissellement accru et une aggravation de l'érosion. Les activités de déboisement à grande échelle ont entraîné une très forte érosion des sols, une grave diminution de la fertilité des sols du couvert végétal et la prolifération des espèces exogènes. Les incendies, provoqués par les interventions humaines, sont la principale cause de dégradation des forêts.

50. La conséquence globale du déboisement est la réduction de la diversité biologique. De nouveaux types d'écosystèmes se développent (savane, steppe, etc.) et rendent très difficile la

remise en état des sols par le reboisement, le bétail détruisant de nombreux jeunes arbres (reboisement naturel ou plantation artificielle).

51. La productivité des forêts n'a cessé de décroître en dépit des activités de reboisement, car seule une petite partie des zones reboisées demeure productive. L'exploitation illégale des ressources forestières et les incendies de forêt ont empêché que les activités de reboisement aient véritablement des effets positifs. L'évolution du couvert forestier demeure plutôt négative.

52. C'est pourquoi de nombreux États parties ont adopté de nouvelles politiques nationales en matière de gestion des forêts et de reboisement, appliquant à la fois les méthodes traditionnelles et les techniques modernes. Dans bien des cas, ces nouvelles politiques tentent d'associer la population rurale aux programmes de reboisement et de remise en état, qui reposent sur la création de pépinières et de plantations locales, l'agroforesterie, la plantation de haies vives pour limiter l'érosion éolienne et hydrique, etc. Les populations locales connaissaient mal ce type de mesures décidées en haut lieu et n'en comprenaient pas véritablement le but, mais elles ont progressivement pris conscience que celles-ci pouvaient être très bénéfiques.

#### L. Agroforesterie

53. Pendant les périodes de sécheresse, les cultivateurs doivent limiter leurs pertes, tandis que les éleveurs déplacent généralement leurs troupeaux sur de plus ou moins longues distances. L'agriculture et le pastoralisme s'appuient souvent sur des systèmes intégrés, qui sont normalement moins sensibles à ces aléas. Les écosystèmes naturels des terres arides sont particulièrement résistants à cet égard. S'ils ne sont pas mal gérés, ils se reconstituent après chaque période sèche, y compris les sécheresses graves.

54. Il est généralement admis que l'introduction de la diversité, y compris dans les systèmes de production, donne de meilleurs résultats. L'association de plantations d'arbres et de cultures s'est révélée être une des meilleures méthodes pour lutter contre la désertification et remettre en état les terres dégradées. L'agroforesterie contribue de façon très efficace à la régénération du couvert végétal dans toutes les terres arides du monde. Elle permet de générer des revenus alimentaires et complémentaires pour les populations rurales. Elle rend possible la commercialisation des produits forestiers autres que le bois, y compris les plantes aromatiques et médicinales, des fleurs et des fruits, du miel, des huiles, de la gomme, des champignons, des produits fourragers, etc.

55. Il va sans dire que le renforcement de l'aptitude des populations rurales vivant sur les terres arides à participer véritablement à ces activités commerciales est une priorité.

#### M. Dégradation et gestion des terres de parcours

56. Les terres de parcours constituent des biomes vulnérables et des écosystèmes sans équilibre propre, dont la viabilité a depuis toujours été exploitée de façon ingénieuse par divers groupes d'utilisateurs, en particulier les éleveurs nomades. Malheureusement, en raison de certains facteurs – parmi lesquels le surpâturage et le non-respect des périodes de pâturage, l'utilisation des terres de parcours à d'autres fins, la collecte de bois de chauffage, les activités humaines, etc. – ces terres se dégradent sans arrêt. On dispose d'éléments prouvant que les plantes indigènes ont un jour couvert de vastes régions du monde. Celles-ci étaient très

résistantes aux conditions climatiques extrêmes. Elles formaient des terres de parcours remarquablement riches, qui se sont progressivement appauvries sous l'effet de phénomènes dévastateurs. Les facteurs ayant contribué à la dégradation des terres de parcours sont notamment les suivants:

- Surpâturage;
- Non-respect des périodes de pâturage;
- Utilisation des terres à d'autres fins;
- Incendies et sécheresse;
- Activités humaines;
- Collecte de bois de chauffage (plantes et buissons);
- Surpeuplement;
- Surexploitation des réserves d'eau souterraines.

57. Les pays parties touchés ont déjà pris diverses mesures en vue d'empêcher que les terres de parcours ne se dégradent davantage et de préserver leur couvert végétal. Certains progrès ont été enregistrés. Toutefois, beaucoup reste à faire pour remettre en état les terres de parcours dégradées. Une première étape pourrait consister à mettre sur pied des projets pilotes dans différents pays de la même région, dans le cadre desquels diverses méthodes seraient expérimentées et comparées. Ceci pourrait déboucher sur l'établissement d'un classement des méthodes et politiques relatives à la remise en état des terres de parcours par ordre de priorité. Les meilleures pratiques traditionnelles connues devraient être maintenues et, si nécessaire, combinées avec les pratiques agricoles modernes. Il conviendrait également de prendre en compte certains des facteurs anthropologiques et socioéconomiques influant sur cadre social et juridique applicable à la gestion des terres de parcours, comme l'appui aux actions collectives des éleveurs, en vue de renforcer l'efficacité des mesures prises.

#### N. Aspects socioéconomiques

58. Les aspects socioéconomiques sont complexes et difficiles à cerner. Il est en outre difficile de recueillir des données s'y rapportant.

59 Il faudrait mettre au point une méthodologie permettant d'évaluer la vulnérabilité des terres arides en tenant compte du lien étroit entre dégradation des terres et pauvreté. Il faudrait en outre recueillir des informations sur les expériences réussies et les projets existants en matière de développement durable au niveau des communautés, puis en faire la synthèse en leur appliquant une série d'indicateurs. On disposerait ainsi d'outils pour la prise de décisions dans les domaines de la prévention et de l'atténuation de la dégradation des sols et de la pauvreté. Les indicateurs utilisés devraient s'articuler autour de quatre axes (connaissances, atténuation, impact et politiques). Leur établissement constitue une des tâches principales du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie.

60. Récemment, les liens entre la désertification (dégradation des sols) et la pauvreté sont devenus de plus en plus évidents. La dégradation des sols est particulièrement grave sur les terres arides. La sécurité alimentaire et la malnutrition sont indéniablement liées à la dégradation des écosystèmes et des terres agricoles, qui ne cesse sous l'effet de la sécheresse. Tous ces facteurs engendrent la pauvreté.

61. En outre, il a été démontré à maintes reprises que l'égle participation des femmes et des hommes à la lutte contre la dégradation des sols était essentielle pour parvenir à un développement durable des terres arides. Hommes et femmes devraient tous avoir accès aux ressources naturelles (terres, sols, eau, flore et faune) de leurs systèmes de subsistance sur un pied d'égalité et jouir de droits égaux sur celles-ci. Leur rapport aux ressources naturelles, leurs droits respectifs et les incidences de la dégradation des terres arides sur leurs situations respectives doivent être pris en compte lors de l'élaboration de nouvelles méthodes intégrées pour la gestion durable des terres. Il est donc indispensable de prendre en considération les facteurs biophysiques et socioéconomiques pour évaluer la dégradation des sols et les ressources participatives. La gestion des terres arides ne devrait pas reposer seulement sur les connaissances locales (traditionnelles, autochtones) mais aussi sur les valeurs sociales et culturelles des populations rurales, qui sont les utilisateurs légitimes des ressources.

62. La plupart des initiatives et programmes de travail relevant de la Convention font appel à de nombreux acteurs. Partant de la base et reposant sur une approche participative, ils associent population rurale, organisations non gouvernementales, experts scientifiques, experts des organismes d'aide, secteur privé, administrateurs nationaux, représentants de l'État et décideurs. Le succès des mesures de lutte contre la désertification dépend largement du degré de participation de ces différents acteurs et des partenariats qui s'établissent entre eux.

63. Cette approche intégrée devrait constituer le fondement de tout processus de planification ou de prise de décisions ayant trait à la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols.

#### O. Lutte contre la désertification (programmes d'action)

64. La mise en œuvre de la Convention ne saurait être efficace sans l'existence de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux adéquats.

65. De nombreux pays ont déjà élaboré des programmes d'action nationaux et organisé des ateliers nationaux ainsi que des séminaires de sensibilisation qui ont contribué à l'intégration des activités nationales visant à promouvoir le développement durable dans le cadre des politiques de lutte contre la désertification. Les programmes d'action nationaux ont été examinés lors de deux réunions du Groupe de travail spécial ainsi qu'à la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. On trouvera un compte rendu de ces réunions dans les documents ICCD/COP(4)/AHWG/6 et ICCD/CRIC(1)/10.

66. De nombreux pays parties ont créé des organes de coordination nationaux chargés des questions intersectorielles liées à la mise en œuvre de la Convention. Nombreux sont également ceux qui prennent en compte la Convention dans les mesures visant à lutter contre la dégradation des sols et à promouvoir le développement durable. Ces mesures comprennent divers éléments relatifs à la conservation et à la remise en état des sols, à la collecte de l'eau, à l'amélioration des systèmes d'irrigation, à la réduction du couvert végétal, à la gestion des terrains de parcours et

des activités d'élevage, à la limitation des déplacements de sable et de poussière, à l'amélioration de la production agricole, etc. Les aspects socioéconomiques tels que le renforcement des capacités, les activités de sensibilisation, l'éducation, la participation des jeunes, les partenariats, l'assistance financière et technique, etc., font l'objet d'une attention particulière.

67. Des plans d'action sous-régionaux et régionaux ont été adoptés et sont en cours de mise en œuvre. Ils prévoient notamment la mise en place de réseaux de programmes thématiques.

#### P. Réseaux de programmes thématiques

68. Différents domaines d'action ont été identifiés dans le cadre de la Convention, parmi lesquels la gestion des ressources naturelles (sols, eau, végétation), l'agriculture sur les terres arides, l'agroforesterie, la surveillance et l'évaluation, le renforcement des capacités, la création de partenariats, etc.

69. Le moment est venu de recenser les questions intersectorielles et d'établir des liens entre tous ces domaines de façon à renforcer l'efficacité des mesures prises. Il semble nécessaire d'approfondir les liens entre tous les programmes d'action nationaux, dans la mesure où ceci contribuerait à améliorer l'échange d'informations entre les pays parties concernés.

#### Q. Synergies avec les autres conventions relatives à l'environnement

70. De nombreux programmes et projets ont été mis sur pied en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la lutte contre la désertification. Il est aujourd'hui reconnu comme indispensable de renforcer la coordination et la coopération entre ces trois Conventions afin de parvenir à des synergies constructives, notamment au niveau national.

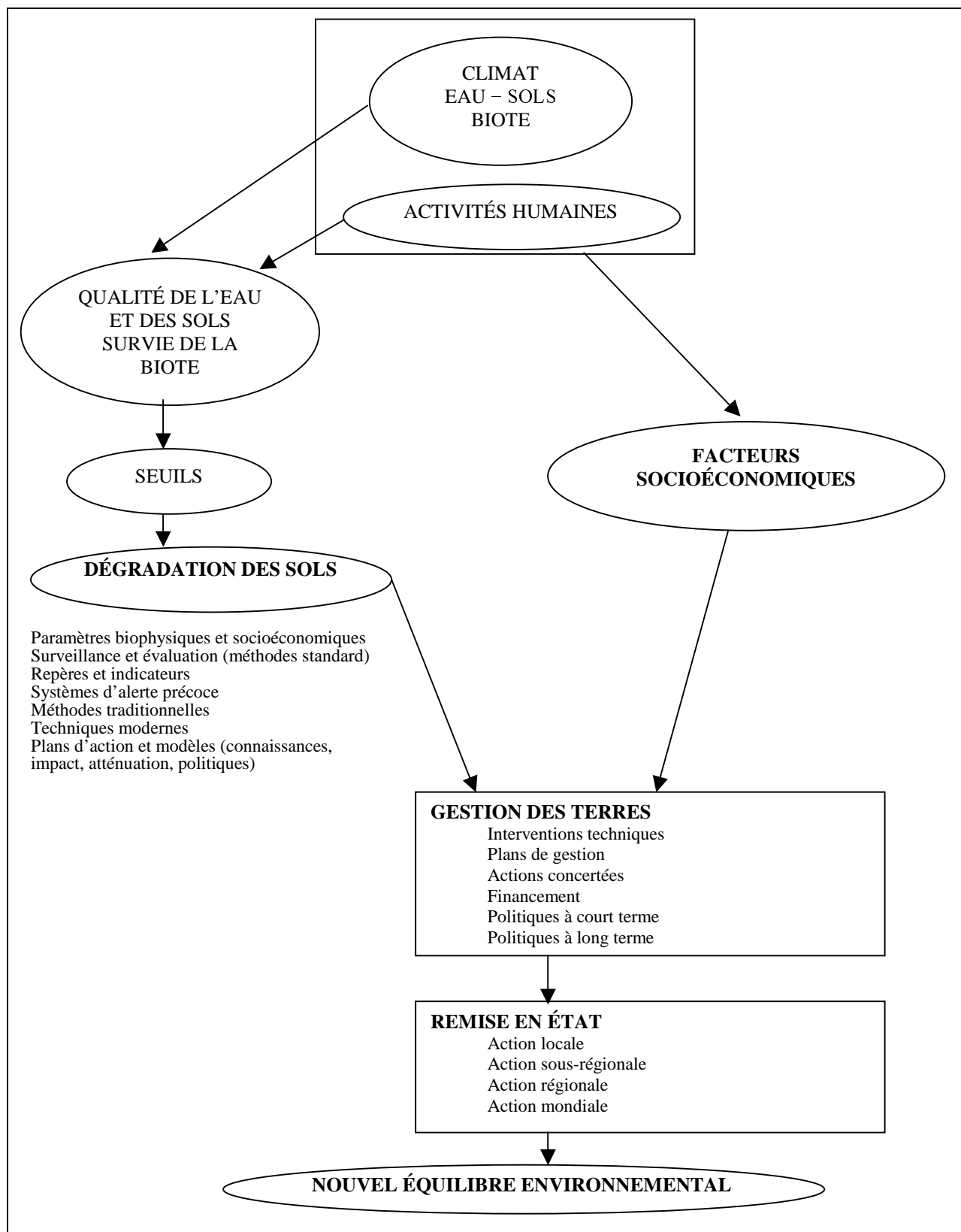
71. Au niveau national, chaque gouvernement devrait coordonner toutes les activités locales de lutte contre la désertification et intégrer une description de leurs incidences dans ses rapports nationaux.

72. Les activités transfrontières de remise en état des sols devraient couvrir un certain nombre de questions intersectorielles et favoriser une action concertée sur le terrain, propice à l'instauration d'un soutien mutuel entre les pays concernés.

73. Aux niveaux sous-régional et régional, les pays parties souhaiteront peut-être échanger des vues sur le degré de priorité à attacher aux différents domaines d'action. Ils pourraient inscrire cette question à l'ordre du jour des réunions organisées à ces niveaux.

74. À l'échelon mondial, il serait utile d'évaluer toutes ces mesures concertées et d'en tirer des enseignements dans le but de formuler des recommandations concernant les actions à mener simultanément à différents niveaux.

R. Éléments d'une approche intégrée: exemple



### III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

75. On pourrait en apprendre beaucoup dans un avenir proche sur les moyens de maîtriser les problèmes de dégradation des sols en appliquant une approche intégrée.
76. Toute une série de mesures intégrées peuvent être prises aux fins de la mise en œuvre de la Convention et conduire à diverses interventions et solutions nouvelles dans les domaines biophysique, socioéconomique, politique et législatif.
77. La Conférence des Parties souhaitera peut-être inviter et encourager les pays parties à mettre sur pied un projet pilote contenant tous les éléments principaux d'une approche intégrée.
78. La Conférence des Parties souhaitera peut-être également que, dans un premier temps, ce même projet pilote soit mis sur pied simultanément dans un petit nombre de pays parties relevant des différentes annexes de la Convention.
79. Il faudrait veiller à ce que les résultats de ce projet profitent directement aux pays parties concernés.
80. Les enseignements tirés de cette première étape devraient servir de point de départ à la mise en œuvre d'autres projets intégrés de ce type dans de nombreux autres pays parties.

-----